

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

Annule et remplace la délibération du 03/04/2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Madame Le Maire donne lecture du courrier des services de la
Préfecture demandant l'élection des membres titulaires et
suppléants de la commission d'appel d'offres en conformité avec la
réglementation en vigueur.

Objet :

Commission appels
d'offres

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération
du 03/04/2014 et procède correctement à l'élection de cette
commission.

Une seule liste est proposée au suffrage :

Titulaires : Messieurs GRANDGIRARD Emmanuel, KOOS Arnaud
et GUYOT Fabien

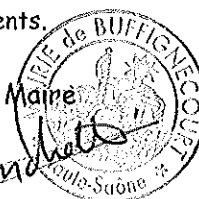
Suppléants : Messieurs PERRIN Louis, BOULET Jean-Pierre et
PERRIN Hubert

Après dépouillement des votes, l'unique liste est élue à l'unanimité,
soit par 9 voix.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an
ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire



Christel DUCHET

ARRIVÉE

27 MAI 2014

BUREAU DU COURRIER 3
PREFECTURE DE LA HAUTE SAONE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,
- Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
- Vu la saisine du comité technique paritaire, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Saône, en date du 24/04/2014.

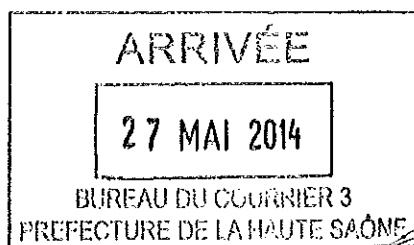
Considérant la nécessité de délibérer sur les ratios promus/promouvables, à savoir le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade,
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le ratio promus/promouvables :
OPTION 1 : Un ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à : 100 %

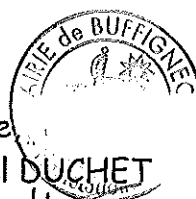
Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Objet :
Délibération fixant les
ratios d'avancement
de grade



Le Maire
Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Objet :

Fourniture d'un
portable à l'employé
communal

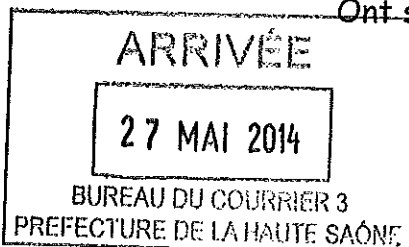
Madame le Maire, ayant acheté son propre
portable, a décidé de ne pas prolonger le contrat
professionnel du portable de la mairie avec Orange.

Suite au non-renouvellement de ce contrat, Madame
le maire demande aux conseillers de l'autoriser à
donner ce portable à l'employé communal puisqu'il est
la propriété de la commune. Elle souscrira un
abonnement Free à 2€ pour son utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte
la proposition de Madame le Maire et l'autorise à
effectuer toutes démarches nécessaires afin de
réaliser ce projet

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents
les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire
Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal
de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour de ce
conseil à savoir :

Objet :
Rajout
Ajout de 2
délibérations à l'ordre
du jour

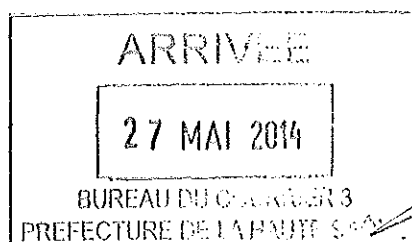
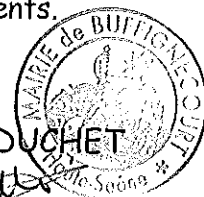
- Annulation de la délibération du 03 avril 2014 donnant de
délégation de fonction au 1^{er} adjoint
- Election des trois membres titulaires et des trois
membres suppléants de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
accepte le rajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les
jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Date d'affichage :
23/05/2014

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Objet :

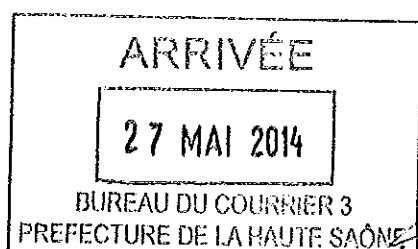
Nomination délégué
suppléant Syndicat du
Collège de Favorney

Madame Le Maire rappelle aux conseillers la délibération du
03/04/2014 nommant Monsieur PERRIN Louis délégué
titulaire au CES de Favorney et Mme DUCHET Christel en
tant que suppléant. Ce syndicat demande 2 titulaires et un
suppléant. Mme DUCHET propose de passer titulaire et M.
GRANDGIRARD se propose pour devenir suppléant.

Après consultation le conseil municipal accepte de passer
Mme DUCHET en Titulaire et de nommer M. GRANDGIRARD
suppléant.

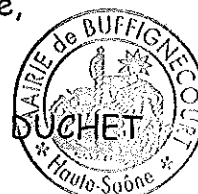
Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les
jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire,

Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

ARRIVÉE

27 MAI 2014

BUREAU DU COURRIER 3
PREFECTURE DE LA HAUTE SAONE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

OBJET :

Création d'un poste
permanent d'adjoint
administratif territorial
principal de 2^{ème} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions de secrétariat, comptabilité, urbanisme, état civil...

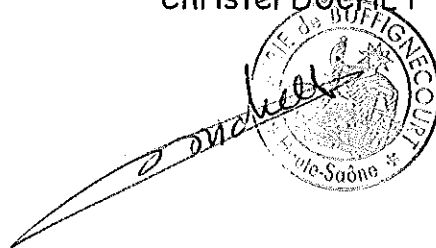
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- décide la création, à compter du 01/07/2014 d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 08 heures hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Christel DUCHET



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Christel Duchet". The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text "C. de BUFFIGNEUX" at the top and "Côte-d'Or" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The seal is partially obscured by the signature.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Madame le maire rappelle aux conseillers leur avis favorable lors
du dernier conseil, pour passer en télétransmission tous les actes
soumis au contrôle de légalité.

OBJET :

Signature convention
Télétransmission
Commune/Préfecture

Madame le Maire explique que pour réaliser ce projet la signature
d' une convention est nécessaire entre la commune et les services
de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de
passer en télétransmission tous les actes soumis au contrôle de
légalité et autorise Madame le Maire à signer toutes conventions,
et tous documents nécessaires pour réaliser ce projet.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les
jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire,

Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Objet :

Devis Certificat
électronique

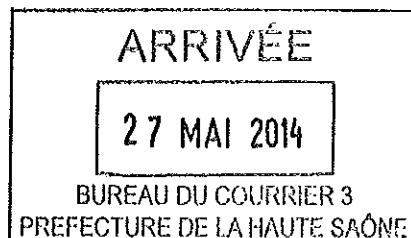
Madame le maire rappelle aux conseillers leur avis favorable lors
du dernier conseil pour faire le nécessaire afin de passer en
télétransmission tous les actes soumis au contrôle de légalité.

Madame le Maire donne lecture du devis de la société BERGER
LEVRAULT pour l'acquisition d'un certificat électronique. Société
retenue pour la raison qu' à ce jour c'est cette dernière qui gère la
totalité de la maintenance et des logiciels de la commune et
surtout en raison d'un service après-vente assuré et sérieux.

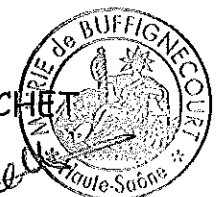
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte
le devis de la société BERGER LEVRAULT pour la somme de 540€
TTC et autorise Mme Le Maire à signer ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les
jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire,
Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Date d'affichage :
23/05/2014

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Objet :

Annulation délibération
délégation de pouvoir 1^{er}
adjoint

Madame Le Maire donne lecture du courrier des services de
la Préfecture demandant l'annulation de la délibération du
03/04/2014 donnant délégation de pouvoir au 1^{er} adjoint.

En effet cette délégation relève d'un arrêté et non d'une
décision du Conseil Municipal.

L'arrêté étant déjà réalisé il suffit donc d'annuler cette
dernière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
accepte l'annulation de la délibération donnant délégation de
pouvoir au 1^{er} adjoint.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les
jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire,
Christel DUCHET



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de membres :

SEANCE DU 21 mai 2014

afférents au CM : 11
en exercice : 11

qui ont pris part : 09

L'an deux mil quatorze, le 21 mai
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette
commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le milieu habituel de ses
séances sous la présidence de Mme DUCHET Christel

Date de convocation :
14/05/2014

Présents : DUCHET C, POTHIER M, SAUTER C,
WIEDERKEHR V, GRANDGIRARD E, KOOS A, PERRIN L,
GUYOT F, HECHT C

Absents non excusés : BOULET JP, PERRIN H

Date d'affichage :
23/05/2014

Secrétaire de séance : WIEDERKEHR Vanessa

Madame le maire a reçu une proposition commerciale
pour les cartes jeunes à 6€.

Objet :

Attribution Cartes
Jeunes

Cette carte permet de nombreuses « ristournes » sur
une quantité de services et de magasins de Vesoul et
ses environs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
d'offrir cette carte aux jeunes du village fréquentant
le collège, le lycée et le CFA et autorise Madame Le
Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour
la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents
les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire
Christel DUCHET

